

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 31/07/2025 - 27725 - 2023 B 00978 - 911 646 271 - 78 RUE BOISSIERE

Copie certifiée conforme à l'original

Caroline MONNE

✓ Certified by *Y*/you sign

Certifié conforme à l'original

SNC 78 RUE BOISSIERE

Numéro SIRET : 91164627100013

Code APE : 6820B

12 RUE MIREPOIX

31000 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2024 au 31/12/2024

MALISSARD & Associés

46, avenue de Castres – B. P. 25050 – 31033 TOULOUSE CEDEX 5 – Tél. 05.62.71.81.11 – Fax 05.62.71.81.10

E-mail : cabinetmalissard@cabinetmalissard.com

S.M. C.M.

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
Bilan détaillé	4
Compte de résultat	6
Compte de résultat détaillé	8
Annexes	10
Liasse 25 IR RN	22
Liasse 25 2582 Rev Locatif	48

Attestation de Présentation**ATTESTATION**

d'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SNC 78 RUE BOISSIERE pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 48 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	18 461 301,03 Euros
Chiffre d'affaires	462 841,63 Euros
Résultat net comptable	-410 340,38 Euros

Fait à TOULOUSE
Le 08/05/2025

Frédéric Malissard
Expert-Comptable

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	6 480 000,00		6 480 000,00	6 480 000,00	
Constructions	11 783 421,75	678 308,66	11 105 113,09	10 590 787,31	514 326
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours	660 414,86		660 414,86	806 558,94	- 146 144
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	175 006,05		175 006,05	175 006,05	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	19 098 842,66	678 308,66	18 420 534,00	18 052 352,30	368 182
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	31 505,44		31 505,44	18 129,92	13 376
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	50,51		50,51	2 532,01	- 2 482
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 325,22		2 325,22	20 321,35	- 17 996
. Autres	5 023,19		5 023,19	2 377,41	2 646
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 862,67		1 862,67	29 246,28	- 27 384
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	40 767,03		40 767,03	72 606,97	- 31 840
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	19 139 609,69	678 308,66	18 461 301,03	18 124 959,27	336 342

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000,00	1 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	- 1 928 084,75	- 1 391 194,19	- 536 891
Résultat de l'exercice	- 410 340,38	- 536 890,56	126 550
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	- 2 337 425,13	- 1 927 084,75	- 410 340
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	6 041 934,62	6 406 304,66	- 364 370
. Découverts, concours bancaires	314,99	494,10	- 179
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	75 594,05	52 734,58	22 859
. Associés	14 661 864,91	13 406 630,98	1 255 234
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 364,00	176 063,33	- 167 699
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 161,10	7 767,37	- 4 606
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 880,00	1 249,00	5 631
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	612,49	800,00	- 188
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	20 798 726,16	20 052 044,02	746 682
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	18 461 301,03	18 124 959,27	336 342

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Terrains	6 480 000,00		6 480 000,00	6 480 000,00	
2110000000 TERRAIN	6 480 000,00		6 480 000,00	6 480 000,00	
Constructions	11 783 421,75	678 308,66	11 105 113,09	10 590 787,31	514 326
2131010000 STRUCTURE	5 360 734,14		5 360 734,14	5 135 134,70	225 599
2131020000 FACADE ETANCHEITE	1 944 000,00		1 944 000,00	1 944 000,00	
2131030000 INSTAL GENERALE	3 444 999,11		3 444 999,11	3 308 359,74	136 639
2131040000 AGENCEMENT	1 011 639,51		1 011 639,51	586 877,68	424 762
2134000000 MOBILIER	22 048,99		22 048,99	22 048,99	
2813101000 AMORT STRUCTURE		273 059,83	-273 059,83	-168 226,03	-104 834
2813102000 AMORT FACADE ETANCHEITE		104 652,00	-104 652,00	-65 772,00	-38 880
2813103000 AMORT INSTAL GENERALE		260 853,68	-260 853,68	-158 410,15	-102 444
2813104000 AMORT AGENCEMENT		34 624,72	-34 624,72	-10 315,52	-24 309
2813400000 AMORT MOBILIER		5 118,43	-5 118,43	-2 910,10	-2 208
Immobilisations en cours	660 414,86		660 414,86	806 558,94	-146 144
2310002000 RENOVATION EN COURS	660 414,86		660 414,86	806 558,94	-146 144
Autres titres immobilisés	175 006,05		175 006,05	175 006,05	
2710000000 Titres immobilisés	175 006,05		175 006,05	175 006,05	
TOTAL (I)	19 098 842,66	678 308,66	18 420 534,00	18 052 352,30	368 182
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	31 505,44		31 505,44	18 129,92	13 376
4110000000 COLLECTIF CLIENTS	13 064,88		13 064,88	17 539,54	-4 475
4180000000 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	18 440,56		18 440,56		18 441
4181000000 FACTURES A ETABLIR				590,38	-590
Fournisseurs débiteurs	50,51		50,51	2 532,01	-2 482
4010000000 COLLECTIF FOURNISSEURS	50,51		50,51	2 532,01	-2 482
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 325,22		2 325,22	20 321,35	-17 996
44560001000 TVA DEDUCTIBLES S/IMMEUBLE	107,95		107,95		108
44567000000 CREDIT DE TVA A REPORTER	1 799,00		1 799,00	20 131,00	-18 332
44586000000 TVA/FACT. NON PARVENUES	418,27		418,27	190,35	228
Autres	5 023,19		5 023,19	2 377,41	2 646
45552000000 CC FONCIERE SM				510,44	-510
45553000000 CC FONCIERE CM				510,44	-510
46700001000 CPTES PROPRIETAIRE	2 952,53		2 952,53	1 303,53	1 649
46720000000 NOTAIRE MAS - Sortie copro	53,00		53,00	53,00	
46740000000 DEBITEURS CREDITEURS GROUPE	2 017,66		2 017,66		2 018
Disponibilités	1 862,67		1 862,67	29 246,28	-27 384
51200000000 BRED BANQUE POPULAIRE	1 862,67		1 862,67	29 246,28	-27 384
TOTAL (II)	40 767,03		40 767,03	72 606,97	-31 840
TOTAL ACTIF (0 à V)	19 139 609,69	678 308,66	18 461 301,03	18 124 959,27	336 342

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000,00	1 000,00	
10110000000 CAPITAL	1 000,00	1 000,00	
Report à nouveau	-1 928 084,75	-1 391 194,19	- 536 891
11900000000 REPORT A NOUVEAU (solde débiteur)	-1 928 084,75	-1 391 194,19	- 536 891
Résultat de l'exercice	-410 340,38	-536 890,56	126 550
TOTAL (I)	-2 337 425,13	-1 927 084,75	- 410 340
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	6 041 934,62	6 406 304,66	- 364 370
16410000000 EMPRUNT BRED	5 041 934,62	5 406 304,66	- 364 370
16420000000 EMPRUNT IN FINE bred	1 000 000,00	1 000 000,00	
. Découverts, concours bancaires	314,99	494,10	- 179
51860000000 INT COURUS	314,99	494,10	- 179
Divers	75 594,05	52 734,58	22 859
16500001000 DEPOT DE GARANTIE LOCATAIRES	72 527,27		72 527
16500060000 CAUTION LOT 6		5 900,00	- 5 900
16502010000 CAUTION LOT 201		4 800,00	- 4 800
16502020000 CAUTION LOT 202		1 160,00	- 1 160
16503010000 CAUTION LOT 301		4 800,00	- 4 800
16503020000 CAUTION LOT 302		1 160,00	- 1 160
16506010000 CAUTION LOT 601		5 100,00	- 5 100
16510000000 CAUTION LOT 1000		19 015,80	- 19 016
16520000000 CAUTION LOT 2000		7 548,84	- 7 549
16880000000 INTERETS COURUS	3 066,78	3 249,94	- 183
Associés	14 661 864,91	13 406 630,98	1 255 234
45551000000 CC CASO PATRIMOINE	14 074 885,79	13 406 630,98	668 255
45552000000 CC FONCIERE SM	293 539,56		293 540
45553000000 CC FONCIERE CM	293 439,56		293 440
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 364,00	176 063,33	- 167 699
40100000000 COLLECTIF FOURNISSEURS	3 424,30	169 294,13	- 165 870
40810000000 FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	4 939,70	6 769,20	- 1 830
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 161,10	7 767,37	- 4 606
44551000000 TVA A DECAISSER		3 296,00	- 3 296
44572001000 TVA COLLECTEE 20 %	209,56	2 801,37	- 2 592
44587000000 TVA SUR FAE/AE	2 951,54		2 952
44588000000 TVA A REGULARISER		1 670,00	- 1 670
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 880,00	1 249,00	5 631
44700000000 ETAT IMPOT TAXE VERST ASSIMILES	6 880,00	1 249,00	5 631
Autres dettes	612,49	800,00	- 188
41100000000 COLLECTIF CLIENTS	612,49	800,00	- 188
TOTAL (IV)	20 798 726,16	20 052 044,02	746 682
TOTAL PASSIF (I à V)	18 461 301,03	18 124 959,27	336 342

Compte de résultat

Présenté en Euros

Présenté en Euros						
	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	462 841,63		462 841,63	167 667,13	295 175	176,05
Chiffres d'affaires Nets	462 841,63		462 841,63	167 667,13	295 175	176,05
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			2 017,66		2 018	N/S
Autres produits			0,93	0,83		12,05
Total des produits d'exploitation			464 860,22	167 667,96	297 192	177,25
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			26 151,10	13 088,41	13 063	99,80
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			53 137,84	26 781,41	26 356	98,41
Impôts, taxes et versements assimilés			31 133,95	23 385,80	7 748	33,13
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations			272 674,86	245 753,79	26 921	10,95
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			0,14	0,53		-73,58
Total des charges d'exploitation			383 097,89	309 009,94	74 088	23,98
RESULTAT EXPLOITATION			81 762,33	-141 341,98	223 104	157,85
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations				22,88	- 23	-100
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			5 298,66	3 239,82	2 059	63,55
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers			5 298,66	3 262,70	2 036	62,40
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			497 446,39	398 485,68	98 961	24,83
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			497 446,39	398 485,68	98 961	24,83
RESULTAT FINANCIER			-492 147,73	-395 222,98	- 96 925	24,52
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-410 385,40	-536 564,96	126 180	23,52

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	45,02		45	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	45,02		45	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		325,60	- 326	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles		325,60	- 326	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL	45,02	-325,60	371	113,83
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	470 203,90	170 930,66	299 273	175,08
Total des charges	880 544,28	707 821,22	172 723	24,40
RESULTAT NET	-410 340,38	-536 890,56	126 550	23,57
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

Présenté en Euros						
	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	462 841,63		462 841,63	167 667,13	295 175	176,05
70600001000 LOYERS EXO S/IMMEUBLES	350 674,30		350 674,30	77 806,35	272 868	350,70
70650001000 LOYERS TAXABLES S/IMMEU	88 870,65		88 870,65	82 715,80	6 155	7,44
70800001000 CHARGES EXO S/IMMEUBLES	20 847,50		20 847,50	7 334,98	13 513	184,22
70801001000 REFACT PONCTUELLES EXO	400,00		400,00		400	N/S
70849001000 SOLDE CHARGES EXO+CHARG	477,04		477,04	-190,00	667	351,07
70859001000 SOLDE CHARGES TVA+CHARG	1 572,14		1 572,14		1 572	N/S
Chiffre d'affaires Net	462 841.63		462 841.63	167 667.13	295 175	176.05

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de	2 017,66		2 018	N/S
79100000000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	2 017,66		2 018	N/S
Autres produits	0,93	0,83		12,05
75800000000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,93	0,83		12,05
Total des produits d'exploitation	464 860,22	167 667,96	297 192	177,25
Achats de matières premières et autres approvisionnement	26 151,10	13 088,41	13 063	99,80
60813001000 CHARGES ENTRETIEN RECUP S/IMMEUBLES	25 701,10	12 974,41	12 727	98,09
60814001000 DIAGNOSTICS S/IMMEUBLES	450,00	114,00	336	294,74
Autres achats et charges externes	53 137,84	26 781,41	26 356	98,41
61502001000 CHARGES ENTRETIEN NON RECUP S/IMM.	35 394,15	7 205,83	28 188	391,19
61600000000 ASSURANCES	1 217,60	1 217,60		0,00
62260000000 HONORAIRES COMPTABLES	550,00	540,00	10	1,85
62262000000 HONOR. HUISSIER		48,33	- 48	-100
62263001000 HONOS HUISSIERS S/IMMEUBLES		523,88	- 524	-100
62264001000 HONOS DE LOCAT? S/IMMEUBLES	8 595,00	12 568,58	- 3 974	-31,62
62265000000 HONORAIRES D'AVOCAT		600,00	- 600	-100
62265001000 HONOS AVOCATS S/IMMEUBLES	3 425,00		3 425	N/S
62266001000 HONOS EXPERTS S/IMMEUBLES	3 200,00		3 200	N/S
62270000000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	86,78	1 011,58	- 925	-91,42
62700000000 FRAIS FINANCIERS	669,31	3 065,61	- 2 396	-78,17
Impôts, taxes et versements assimilés	31 133,95	23 385,80	7 748	33,13
63510000000 TVA NON DEDUCTIBLE	425,95	377,80	48	12,74
63515001000 CRL S/IMMEUBLES	8 946,00	2 066,00	6 880	333,01
63520000000 TAXE FONCIERE	21 762,00	20 942,00	820	3,92
Dotations aux amortissements sur immobilisations	272 674,86	245 753,79	26 921	10,95
68110000000 DOT AMORT/IMMO	272 674,86	245 753,79	26 921	10,95
Autres charges	0,14	0,53		-73,58
65800000000 CHARGES DE GESTION COURANTE	0,14	0,53		-73,58
Total des charges d'exploitation	383 097,89	309 009,94	74 088	23,98
RESULTAT D'EXPLOITATION	81 762,33	-141 341,98	223 104	157,85
Produits financiers de participations		22,88	- 23	-100
76150000000 INTERETS COMPTE COURANT		22,88	- 23	-100
Autres intérêts et produits assimilés	5 298,66	3 239,82	2 059	63,55
76800000000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	5 298,66	3 239,82	2 059	63,55
Total des produits financiers	5 298,66	3 262,70	2 036	62,40
Intérêts et charges assimilées	497 446,39	398 485,68	98 961	24,83
66110000000 INTERETS EMPRUNT AMORT	106 893,68	95 034,39	11 859	12,48
66120000000 INTERETS EMPRUNT IN FINE		18 000,00	- 18 000	-100
66150000000 INTERETS DE COMPTES COURANTS	388 609,16	285 449,27	103 160	36,14
66160000000 INTERETS BANCAIRES AGIOS	1 943,55	2,02	1 942	N/S

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
Total des charges financières	497 446,39	398 485,68	98 961	24,83
RESULTAT FINANCIER	-492 147,73	-395 222,98	- 96 925	24,52
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-410 385,40	-536 564,96	126 180	23,52
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	45,02		45	N/S
7720000000 PDTS/EXERCICES ANTERIEURS	45,02		45	N/S
Total des produits exceptionnels	45,02		45	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		325,60	- 326	-100
6720000000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS		325,60	- 326	-100
Total des charges exceptionnelles		325,60	- 326	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL	45,02	-325,60	371	113,83
Total des Produits	470 203,90	170 930,66	299 273	175,08
Total des charges	880 544,28	707 821,22	172 723	24,40
RESULTAT NET	-410 340,38	-536 890,56	126 550	23,57

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 18 461 301,03 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -410 340,38 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Dettes garanties par sûretés réelles
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	de 15 à 50 ans
Agencement des constructions	de 10 à 50 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 50 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Par AGE du 16 janvier 2023, la SCI 78 RUE BOISSIERE a changé de forme juridique pour devenir une société en nom collectif.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	6 480 000		
Constructions sur sol propre	10 996 421		787 001
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	806 559		
Avances et acomptes			
TOTAL	18 282 980		787 001
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	175 006		
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	175 006		
TOTAL GENERAL	18 457 986		787 001

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains			6 480 000	
Constructions sur sol propre			11 783 422	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	146 144		660 415	
Avances et acomptes				
TOTAL	146 144		18 923 837	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			175 006	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			175 006	
TOTAL GENERAL	146 144		19 098 843	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	405 634	272 675		678 309
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	405 634	272 675		678 309
TOTAL GENERAL	405 634	272 675		678 309

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	272 675				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	272 675				
TOTAL GENERAL	272 675				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	31 505	31 505	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	2 325	2 325	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	5 074	5 074	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	38 904	38 904	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	315	315		
- plus d'un an	6 041 935	370 613	1 547 046	4 124 276
Emprunts et dettes financières divers	75 594	75 594		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 364	8 364		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	3 161	3 161		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	6 880	6 880		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	14 661 865	14 661 865		
Autres dettes	612	612		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	20 798 726	15 127 404	1 547 046	4 124 276
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	364 370			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	18 441
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	18 441

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 382
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 940
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	8 321

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	1,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 000	1,00

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés : - INCNE	809 330
TOTAL	809 330
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	809 330

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers :	
- Emprunt - privilège du prêteur de deniers	6 041 935
TOTAL	6 041 935

FONCIERE CAROLINE MONNE
12 RUE MIREPOIX
31000 TOULOUSE
SIRET: 517 909 677 00018

FONCIERE SOPHIE MONNE
12 RUE MIREPOIX
31000 TOULOUSE
SIRET: 517 908 448 00015

Liasse 25 IR RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SNC 78 RUE BOISSIERE		1 1 2 1				
Adresse de l'entreprise : 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE		Durée de l'exercice précédent * 1 1 2 1				
Numéro SIRET * 9 1 1 6 4 6 2 7 1 0 0 0 1 3		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 1 2 1 2 0 2 4				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	6 480 000	
		Constructions	AP	AQ	678 309	11 105 113
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
Immobilisations en cours		AV	AW		660 415	
Avances et acomptes		AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE		175 006	
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	678 309	18 420 534	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		31 505
		Autres créances (3)	BZ	CA		7 399
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : (1) Part à moins d'un an et des immobilisations financières autres : (2) Part à plus d'un an :	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG		1 863	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK		40 767	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étales (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif *		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	678 309	18 461 301	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Classe de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2025

Désignation de l'entreprise		SNC 78 RUE BOISSIERE		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(1 928 085)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(410 340)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	(2 337 425)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 042 250		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	14 737 459		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 364		
	Dettes fiscales et sociales	DY	10 041		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	612			
	TOTAL (IV)	EB	20 798 726		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EC			
	TOTAL (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18 461 301		
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	15 127 404		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	315			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SNC 78 RUE BOISSIERE		Néant ☐ *				
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	FE	FF		
		FG	462 842	FI	462 842	
		FJ	462 842	FK	462 842	
	Chiffres d'affaires nets *			FL	462 842	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	2 018	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	464 860	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	26 151	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	53 138	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	31 134	
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements *} (14) \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$		GA	272 675	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)		GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	383 098
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	81 762
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	5 299	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	5 299	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	497 446	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	497 446	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(492 148)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(410 385)	

(RENVOIS : voir tableaux n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SNC 78 RUE BOISSIERE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	45		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	45		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	45	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	470 204	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	880 544	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(410 340)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP			
		Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD			
	(9) Dont transferts de charges		A1	2 018		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives		A6	obligatoires		
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		FS			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N			
	TIERS		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
				45		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
33 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2025

Désignation de l'entreprise		SNC 78 RUE BOISSIERE		Néant ☐								
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
				1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains			KG	6 480 000	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	10 996 421	KK		KL	787 001	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
			Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KV		KW		KX			
					KY		KZ		LA			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			LB		LC		LD			
		Matériel de transport *			LE		LF		LG			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LH	806 559	LI		LJ			
		Emballages récupérables et divers *			LK		LL		LM			
	Immobilisations corporelles en cours			LN	18 282 980	LO		LP	787 001			
	Avances et acomptes											
	TOTAL III											
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T				
	Autres participations			8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés			IP	175 006	IR		IS				
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV				
	TOTAL IV			LQ	175 006	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	18 457 986	ØH		ØJ	787 001			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation à la fin de l'exercice				
				par virement de poste à poste		3		4				
				1								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	6 480 000	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	11 783 422	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	146 144	MZ		NA	660 415	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY	146 144	NG		NH	18 923 837	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C	175 006	2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	175 006	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	146 144	ØK		ØL	19 098 843	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SNC 78 RUE BOISSIERE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SADE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préliminaire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SNC 78 RUE BOISSIERENéant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	405 634	PN	272 675	PO		PQ	678 309
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	405 634	QV	272 675	QW		QX	678 309
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	405 634	QP	272 675	QQ		QR	678 309

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobiliations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissements	MD	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. gdes, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gdes, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY	Total général non venant (NW - NY)	NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SNC 78 RUE BOISSIERE		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6P	6Q	6R
		6O	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y
	Sur comptes clients	6Z	6A	6B	6C
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6D	6E	6F	6G
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UG	UH	
	UG	UH	UI	UJ	
	UI	UJ	UK	UL	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAFIE Expert-comptable janvier 2025 : Etat préparatoire.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 78 RUE BOISSIERE		Néant		*			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	31 505	31 505			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 325	2 325		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 074	5 074			
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	38 904	38 904	VV	
	REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	315	315			
	à plus d'1 an à l'origine	VH	6 041 935	370 613	1 547 046	4 124 276	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	75 594	75 594			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 364	8 364			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 161	3 161			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 880	6 880			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	14 661 865	14 661 865			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	612	612			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	20 798 726	15 127 404	1 547 046	4 124 276	
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	364 370	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise SNC 78 RUE BOISSIERE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	X	Néant ☐	Exercice clos le 31/12/2024			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI			
	Amendes et pénalités						WJ			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						WE			
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)						WG			
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)						RB			
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)						XX			
Charges financières (art. 39 1 3° et 212 bis) *						XZ				
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						I8			
	- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						ZN			
	- Imposées aux taux de 0 %						WN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *						SU		WQ		
Zones d'entreprises * (activité exonérée)						SW		Y1		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						MB		Y3		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
								WR	TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	410 340	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						WV			
	- Imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WH			
	- Imposées aux taux de 0 %						WP			
	- Imposées aux taux de 19 %						WW			
	- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						XB			
	- Imputées sur les déficits antérieurs						I6			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WZ				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales *								XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts :										
Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A				
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZX		
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
Majoration d'amortissement *								XD		
Mesures d'incitation	Zone d'activité innovante (art. 44 octet A)						QV		XF	
	Zone de rénovation urbaine (art. 44 quater A)						PP		XC	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater A)						PC		PB	
	Zones d'activités innovantes (art. 44 septet A)						L2		HT	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)						XQ		YH	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)						YA		YB	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)						YD		YI	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)								YC	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)								ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)								YL		
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	410 340	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								XI		
bénéfice (I moins II)										
déficit (II moins I)								XJ	410 340	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	410 340	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAOIE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préliminaire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2025

Désignation de l'entreprise SNC 78 RUE BOISSIERE		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI) K4bis	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	410 340
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	410 340
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :	ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 78 RUE BOISSIERE										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau ØNB : le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD				ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF				ZG					
								ZH			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	– Sous-traitance						YT				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ				
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	15 857			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	37 281			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	53 138			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW				
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS						9Z	31 134			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	31 134			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	15 137			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1 175			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *						ØB				
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé * XP										
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR						0				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
RÉGIME DE GROUPE *	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies RH										
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JP						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SAIE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059 A SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SNC 78 RUE BOISSIERE						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	20						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)			(A)	(B) (Vente au prix fort)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B-SD 2025

LAQE Expertis-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14)

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059 C SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 78 RUE BOISSIERE

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~par~~ 0 bis du CGI) ②Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a ~~par~~ 0 du CGI) ③

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
		à 19 %, ou 15 %	à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	à 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAOIE Expert-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N°2059-D-SD 2025

Désignation de l'entreprise : <u>SNC 78 RUE BOISSIERE</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2025

(16)

Désignation de l'entreprise: SNC 78 RUE BOISSIERE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012024 et clos le: 31122024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	462 842
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	462 842
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	26 151
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	53 138
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	79 289
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	383 554
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	383 554
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	462 842
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation		HR	/ / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 9 1 1 6 4 6 2 7 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC 78 RUE BOISSIERE

ADRESSE (voie) 12 RUE MIREPOIX

CODE POSTAL 31000

VILLE TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0
Total des lignes P1 + P2	P5	3	Total des lignes P3 + P4	P6	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination FONCIERE CAROLINE MONNE
N° SIREN (si société établie en France) 517909677 % de détention 49,90 Nb de parts ou actions 499
Adresse : N° 12 Voie RUE MIREPOIX
Code Postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination FONCIERE SOPHIE MONNE
N° SIREN (si société établie en France) 517908448 % de détention 49,90 Nb de parts ou actions 499
Adresse : N° 12 Voie RUE MIREPOIX
Code Postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 33 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

9 1 1 6 4 6 2 7 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SNC 78 RUE BOISSIERE

ADRESSE (voie)

12 RUE MIREPOIX

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

SAUVE-EXPORTS-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2031-SD 2025	
IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux (Cocher la ou les cases correspondantes)			
Exercice ouvert le	01012024	Régime "simplifié d'imposition"	☐ ou "réel normal" ☒
et clos le	31122024	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐ TVA ☐
		Option pour le régime de la taxation au forfait	☐
A IDENTIFICATION			
Dénomination de l'entreprise : SNC 78 RUE BOISSIERE		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :	
Adresse de l'entreprise : 12 RUE MIREPOIX			
31000 TOULOUSE			
Mél :			
Téléphone :			
SIREN 9 1 1 6 4 6 2 7 1		Mél :	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS	
		Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
		Location de terrains et d'autres biens immobiliers	
		Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)		Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)			410 340
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b		
revenus nets exonérés (a - b)	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	Total c + d	
3. Total			410 340
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ④			410 340
4. bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
4. ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)			
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI	e		
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI	f		
5. Plus-values taxées selon les règles prévues ⑤			
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies 1-1 du CGI)	⑥	à court terme et à long terme exonérées	à long terme imposables ⑦ à 12,8 %
dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑧			
dont plus-values à court terme exonérées (art. 151 septies A et 238 quindecies du CGI) ⑨			
6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	France Ruralités Revitalisation art. 44 quindecies ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	
ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐	Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies ☐	ZRR art. 44 quindecies ☐ Autres dispositifs (7) ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sardecies ☐	Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐	
Exonération ou abattement pratique ⑩	sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %	sur le bénéfice professionnel	
7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ⑪ a - BÉNÉFICE			
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)		b - DÉFICIT	
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecimes)		Moins-values à court terme (art. 39 duodecimes)	
- Plus-values			
PV nettes à long terme imposables à 12,8 %			
- Exonération ou abattement pratiqué (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel			
8. Régime des sociétés de personnes ⑫			
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.			
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés			
9. Comptabilité informatisée			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE			
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr .			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et coordonnées du CGA/OMGA		Nom et coordonnées du viseur conventionné	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Identité du déclarant :	
		Lieu: TOULOUSE Date: 08052025	
		Qualité et nom du déclarant: GERANTE MONNE	
		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Formulaire obligatoire (art. 53 A ou 302 septies A bis du du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LE REVENU		N° 2031 BIs-SD 2025	
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD					
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).					
Répartition des résultats entre les associés personnes morales					
Identification, adresse, qualité des associés personnes morales 1		Siren	Quote-part du bénéfice ou du déficit 2	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4	
FONCIERE CAROLINE MONNE 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE		517909677	(204 760)		
FONCIERE SOPHIE MONNE 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE		517908448	(204 760)		
SARL CASO PATRIMOINE 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE		441133634	(820)		
Répartition des résultats entre les associés personnes physiques					
Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques 1		Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
				Date: Commune: Dépt Pays:	
Sociétés en commandite simple ① montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2024					
F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX			Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.		
① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD			Exercice 2024		
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombent normalement.					
G DIVERS			NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)		
			ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
RÉMUNÉRATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages... ..			
		Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)			
		Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)			
		(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.			
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT					
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.					
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ①	
① Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.					
I BIC NON PROFESSIONNELS					
Détermination du résultat de l'exercice					
		Bénéfice	Déficit		
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale					
Autres locations meublées non professionnelles					
Location gérance					
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon					
Autres BIC non professionnels					
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		à reporter case 7a	à reporter case 7b		

SAGE experts-comptables janvier 2025 : Etal préparatoire.

CA17PROREC

[illegible]

CA18CHAPAY

SNC 78 RUE BOISSIERE

[illegible]

CA20CHAAVA

SNC 78 RUE BOISSIERE

[illegible]

CA21PROAVA

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

[illegible]

Liasse 25 2582 Rev Locatif

CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS

Article 234 terdecies du Code général des Impôts (CGI)
Personnes morales ou organismes non soumis à l'impôt sur les sociétés
relevant du régime des sociétés de personnes

2582-SD
(09-2025)

MODÈLE OBLIGATOIRE
(art. 380 de l'annexe III au CGI)

jours et heures de réception :	SIE DE TOULOUSE
Adresse du service	17 TER BD LASCROSSES
où cette déclaration doit être déposée	31098 TOULOUSE CEDEX
Au plus tard à la date de dépôt de la déclaration de résultat	SNC 78 RUE BOISSIERE
Identification du destinataire	12 RUE MIREPOIX
Adresse de l'établissement <i>(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)</i>	31000 TOULOUSE

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période d'imposition	Code service
3100303		010124	311224	

9	1	1	6	4	6	2	7	1	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

N° d'identification de l'établissement (SIRET)

MODALITES DE CALCUL ET DE PAIEMENT

La base imposable et le montant de l'impôt sont arrondis à l'euro le plus proche. Les bases et cotisations strictement inférieures à 0,50 sont négligées et celles supérieures ou égales à 0,50 sont complètes pour un. Les coordonnées bancaires du compte du service des impôts des entreprises sur lequel les virements doivent être faits figurent ci-dessous. À défaut, il convient de consulter le site www.impots.gouv.fr ou votre service des impôts. La référence doit être inscrite comme suit : 2582/AAAA/SIRET. Elle est à reporter en l'état, sur l'avis de virement transmis par votre banque. Les sociétés gestionnaires doivent effectuer un virement distinct pour chaque redevable.

COORDONNÉES, DATE, SIGNATURE		RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Date : 08/05/2025	Signature : 	Somme : 	Date : N° PEC
Téléphone :	Date de réception : 	N° d'opération 	Pénalités : Taux % Taux % Taux % Taux % Taux % Taux %
Adresse électronique : 			

MODE DE PAIEMENT

– Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré : l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC

– Si vous payez par virement, précisez-en le nombre

Les redevables dont le montant de la contribution sur les revenus locatifs excède 50 000 euros doivent payer par virement sur le compte du Trésor à la Banque de France.

Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque

SIE :
RIB (IBAN) :
RÉFÉRENCE : 2582/2024/91164627100013

Voir cadre « Modalités de calcul et de paiement » ci-dessus

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

CALCUL DE LA CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS (CRL)

Recettes nettes imposables à la CRL perçues au cours de la période d'imposition (voir notice au verso) :	A	357 840
Taux :	B	2,50 %
Contribution due au titre de la période d'imposition (A x B = C) :	C	8 946
Acompte versé au cours de la période d'imposition :	D	2 066
Solde de contribution à payer (C – D = E) : si E est positif ou nul (si nul porter 0) :	E	6 880
Excédent de contribution constaté dont le remboursement est demandé (D – C = F) :	F	

(Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisses d'épargne)

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

78 RUE BOISSIERE
Société en nom collectif au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Mirepoix
31000 TOULOUSE
911 646 271 RCS TOULOUSE

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS

WISEES PAR L'ARTICLE L. 612-5 DU CODE DE COMMERCE

Chers associés,

En application des dispositions des articles L 612-5 et suivants du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la Société et les personnes suivantes :

- CASO PATRIMOINE est titulaire au 31 décembre 2024 d'un compte courant d'associé créiteur d'un montant de 14.074.885,79 € ;
- FONCIÈRE SOPHIE MONNÉ est titulaire au 31 décembre 2024 d'un compte courant d'associé créiteur d'un montant de 293.539,56 € ;
- FONCIÈRE Caroline MONNÉ est titulaire au 31 décembre 2024 d'un compte courant d'associé créiteur d'un montant de 293.439,56 €.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance

Caroline MONNE

✓ Certified by  youSign

*Certifié conforme
à l'original*

Sophie MONNE

✓ Certified by  youSign

*Certifié conforme à
l'original*

S.M. C.M.

78 RUE BOISSIERE
Société en nom collectif au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Mirepoix
31000 TOULOUSE
911 646 271 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2025 RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Comme vous le savez, notre société exerce depuis le 22 mars 2022, ses activités notamment dans le domaine de la gestion de biens immobiliers et l'acquisition/construction de biens immobiliers. Il s'agit du premier exercice social de la société.

Nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la Société et les personnes suivantes :

- CASO PATRIMOINE est titulaire au 31 décembre 2024 d'un compte courant d'associé créateur d'un montant de 14.074.885,79 euros ;
- FONCIÈRE SOPHIE MONNÉ est titulaire au 31 décembre 2024 d'un compte courant d'associé créateur d'un montant de 293.539.56 € ;
- FONCIÈRE Caroline MONNÉ est titulaire au 31 décembre 2024 d'un compte courant d'associé créateur d'un montant de 293.439.56 €.

Aucun évènement n'est à signaler hormis ce qui sera rapporté dans le rapport spécial de gestion ci-après.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

En date du 16 janvier 2023, les associés ont décidé à l'unanimité de transformer la société en une SNC, dénommée 78 RUE BOISSIERE, à compter de ce même jour.

Nous vous informons qu'aucun autre évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

La société a réalisé un chiffre d'affaires s'élevant 462.841,63 euros contre un chiffre d'affaires de 167.667,13 euros au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 383.097,89 euros et réparties ainsi :

- Au titre des Achats de matières premières et autres approvisionnements.	26.151,10 €
- Au titre des Autres achats et charges externes à	53.137,84 €
- Au titre des Impôts, taxes et versements assimilés à	31.133,95 €
- Au titre des Dotations aux amortissements sur immobilisations à.....	272.674,86 €
- Au titre des Autres charges à	0,14 €

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort à 81.762,33 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre un montant de -141.341,98 euros au titre de l'exercice précédent, et compte tenu du résultat financier qui s'élève à -492.147,73 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le résultat courant avant impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ressort à - 410.385,40 euros.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel d'un montant de 45,02 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 410.340,38 euros.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan s'élève à 18.461.301,03 euros.

L'actif immobilisé de la société, d'un montant brut global de 19.098.842,66 euros, soit un montant net de 18.420.534,00 euros réparti ainsi :

- Terrains.....	6 480 000,00 €
- Constructions.....	11.105.113,09 €
- Immobilisations en cours	660.414,86 €
- Prêts	175 006,05 €

L'actif circulant, d'un montant net de 40.767,03 euros correspond à :

- Clients et compte rattaché.....	31.505,44 €
- Fournisseurs débiteurs.....	50,51 €
- Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires.....	2.325,22 €
- Autres	5.023,19 €
- Disponibilités.....	1.862,67 €

L'état des dettes ressort à 20.798.726,16 euros réparti ainsi :

- Pour les des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit
 - o A hauteur de 6.041.934,62 euros au titre des Emprunts
 - o A hauteur de 314,99 euros au titre des Découverts, concours bancaires
- Pour les Emprunts et dettes financières diverses
 - o A hauteur de 75.594,05 euros au titre des Divers
 - o A hauteur de 14.661.864,91 euros au titre des Associés
- Pour les Dettes fournisseurs et comptes rattachés à hauteur de 8.364,00 euros
- Pour les Dettes fiscales et sociales
 - o A hauteur de 3.161,10 euros au titre des Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

- A hauteur de 6.880,00 euros au titre des Autres impôts, taxes et assimilés
- Pour les Autres dettes : 612,49 euros

Les capitaux propres s'établissent comme suit :

- Capital social.....	1.000,00 euros
- Report à nouveau	- 1.928.084,75 euros
- Résultat de l'exercice.....	-410.340,38 euros
Capitaux propres	-2.337.425,13 euros

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Aucun élément n'est à mentionner.

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'utilisation d'instruments financiers par la société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation de la part de la gérance en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des pertes et des profits de la société.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La société souhaite améliorer ses résultats afin de poursuivre sa croissance.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 :

- le chiffre d'affaires est de.....	462.841,63 euros
- le total des produits d'exploitation s'élève à	464.860,22 euros
- les charges d'exploitation de l'exercice s'élève à	383.097,89 euros
- le résultat d'exploitation ressort à.....	81.762,33 euros

La société ne compte pas de salariés.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire et ne compte pas de salariés.

Compte tenu d'un résultat financier de -492.147,72 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -410.385,40 euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 410.340,38 euros.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 18.461.301,03 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 *décembre* 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font ressortir un déficit comptable de 410.340,38 €, que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte report à nouveau portant ce compte à la somme de -2.338.425,13 euros.

La Gérance

Caroline MONNE

✓ Certified by  youSign

*Certifié conforme à
l'original*

Sophie MONNE

✓ Certified by  youSign

*Certifié conforme
à l'original*

**SNC 78 RUE BOISSIERE
Société en nom collectif
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 RUE MIREPOIX
31000 TOULOUSE
911 646 271 RCS TOULOUSE**

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin, à 16h,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sis TOULOUSE (31000), 12 Rue Mirepoix.

Sont présents ou représentés :

- L'EURL FONCIÈRE SOPHIE MONNÉ,
Propriétaire de quatre cent quatre vingt dix neuf parts en pleine propriété ,
ci 499 parts
- L'EURL FONCIÈRE CAROLINE MONNÉ,
Propriétaire de quatre cent quatre vingt dix neuf parts en pleine propriété,
ci 499 parts
- La SARL CASO PATRIMOINE,
Propriétaire de deux parts en pleine propriété,
ci 2 parts

Total des parts présentes ou représentée : 1 000 parts en pleine propriété sur les 1 000 parts composant le capital social.

Madame Caroline MONNÉ préside la séance en sa qualité de co-gérante.

Elle constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L612-5 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle précise que tous les documents prescrits par l'article 41 du décret du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans le délai fixé audit article.

Puis Madame la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L612-5 du Code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Madame la Présidente donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ressortant à 410.340,38 euros au compte report à nouveau portant ce compte à la somme de -2.338.425,13 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L612-5 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

Chacune de ces conventions, soumise à un vote distinct auquel n'ont pris part que les associés non intéressés réunissant plus de la moitié des parts ayant le droit de vote, est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve également le résultat fiscal pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 tel qu'il ressort de la déclaration fiscale qui lui a été soumise et qui se traduit par un résultat fiscal de - 410.340,00 € réparti de la manière suivante :

- Pour la société FONCIERE SOPHIE MONNE : - 204.760,00 €
- Pour la société FONCIERE CAROLINE MONNE : - 204.760,00 €
- Pour la société CASO PATRIMOINE : - 820,00€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents et représentés.

La Gérance

Mme Caroline MONNÉ

Caroline MONNE

✓ Certified by  youSign

Certifié conforme à l'original

La SARL FONCIERE SOPHIE MONNÉ, représentée par Mme Sophie MONNÉ

Sophie MONNE

✓ Certified by  youSign

Certifié conforme à l'original

La SARL FONCIERE CAROLINE MONNÉ, représentée par Mme Caroline MONNÉ

Caroline MONNE

✓ Certified by  youSign

Certifié conforme à l'original

La SARL CASO PATRIMOINE, représentée par Mme Caroline MONNÉ

Caroline MONNE

✓ Certified by  youSign

Certifié conforme à l'original